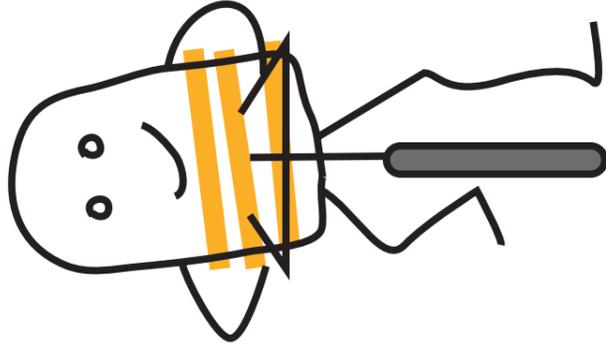


LE PLAN VÉLO DE PLAINE COMMUNE

UNE PLACE POUR CHACUN DANS LA VILLE !

- FAVORISER LA CIRCULATION EN SITES PROPRES
- AMÉNAGER DES ZONES 30 ET DES ESPACES PIÉTON
- DÉVELOPPER DES ITINÉRAIRES SÉCURISÉS
- CRÉER DES PISTES CYCLABLES



LES FUTURS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Différents types d'aménagements seront prévus sur les trois niveaux de réseau. Ils permettront de faciliter les déplacements à vélo et rendront les cyclistes visibles sur l'espace public :

- **LA PISTE CYCLABLE**
Espace protégé exclusivement réservé aux cycliste, séparé physiquement de la chaussée mais aussi des cheminements piétons, cet aménagement important, sera mis en œuvre sur les itinéraires où le trafic, notamment poids-lourds, et les vitesses sont élevées.
- **LA BANDE CYCLABLE**
Ligne de peinture continue, sans séparateurs qui rend le cycliste visible par les autres usagers de la route. La bande cyclable est préconisée sur des chaussées qui supportent un trafic compris entre 3000 et 7000 véhicules par jour.

- **LES COULOIRS MIXTES BUS/VÉLOS**
Couloir de bus séparé de la chaussée par un marquage ou un séparateur, où la circulation des vélos est autorisée.

- **LES ESPACES PARTAGÉS**
LA ZONE 30 : section ou ensemble de rues où la vitesse est limitée à 30km/h afin de garantir la circulation des vélos dans des conditions satisfaisantes.

LA ZONE DE RENCONTRE : zone où la circulation des voitures est interdite. La circulation des vélos est autorisée au pas et sans gêner les piétons.

LE DOUBLE-SENS CYCLABLE : voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles. Les doubles-sens cyclables sont mis en place dans les zones 30.

LE FUTUR RÉSEAU CYCLABLE DE PLAINE COMMUNE



Le réseau cyclable sera organisé en **3 niveaux** :

→ LE RÉSEAU PRINCIPAL

A l'échelle de la communauté d'agglomération, il relie les centres-villes de chaque commune et connecte les gares, pôles d'échanges et les services publics communautaires. Il sera également relié aux réseaux hors agglomération.

→ LE RÉSEAU SECONDAIRE

A l'échelle des villes, il relie les pôles structurants à l'échelle de la commune et complète le maillage du réseau principal.

→ LE RÉSEAU TERTIAIRE

A l'échelle du quartier, il facilite les échanges entre les différents équipements et services de proximité.

UN RÉSEAU QUI PROFITE À TOUS LES HABITANTS

Le réseau des itinéraires principaux représentée sur l'ensemble des villes de l'agglomération près de **90 kilomètres de voirie**.

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| AUBERVILLIERS → 11 KM | PIERREFITTE-SUR-SEINE → 6 KM |
| EPINAY → 12 KM | SAINT-DENIS → 30 KM |
| L'ÎLE-SAINT-DENIS → 7 KM | STAINS → 7 KM |
| LA COURNEUVE → 10 KM | VILLETANEOUSE → 2 KM |

Le réseau secondaire, au total sur l'ensemble des villes représentée **près de 90 km**.

LES INVESTISSEMENTS BUDGETAIRES

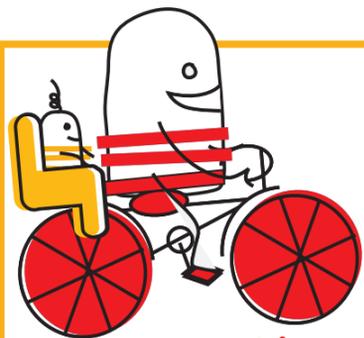
D'ici 2015, plusieurs millions d'euros seront investis dans les opérations d'aménagement sur le territoire de Plaine Commune (ANRU, Zac, Tramways...). Une partie de chaque niveau de réseau du Plan Vélo sera réalisée dans ces opérations de transformation urbaine et sociale de la communauté d'agglomération. Un investissement supplémentaire de 5 millions d'euros sera donc mise en œuvre pour réaliser les aménagements connectant les réseaux cyclables des différents aménagements et pour développer les itinéraires spécifiques complémentaires.

Le Plan Local de Déplacements (PLD) et le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la Communauté d'agglomération Plaine Commune préconisent de développer les modes de transports alternatifs à la voiture particulière. S'inscrivant dans cette approche, Plaine commune conçoit aujourd'hui son « plan vélo », afin que ce mode de transport devienne un choix privilégié des habitants, écoliers et salariés du territoire pour leurs déplacements, conformément aux vœux exprimés au cours de la première phase de concertation de l'Agenda 21 communautaire.

Le « plan vélo » a pour objectif d'élaborer un réseau d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire favorisant les connexions entre les différentes villes de l'agglomération et les principaux lieux d'activités (professionnelles, éducatives, commerciales, culturelles,...). Ce plan intègre ainsi une politique cyclable globale prenant en compte les besoins des cyclistes en matière de stationnement, de services et d'information.

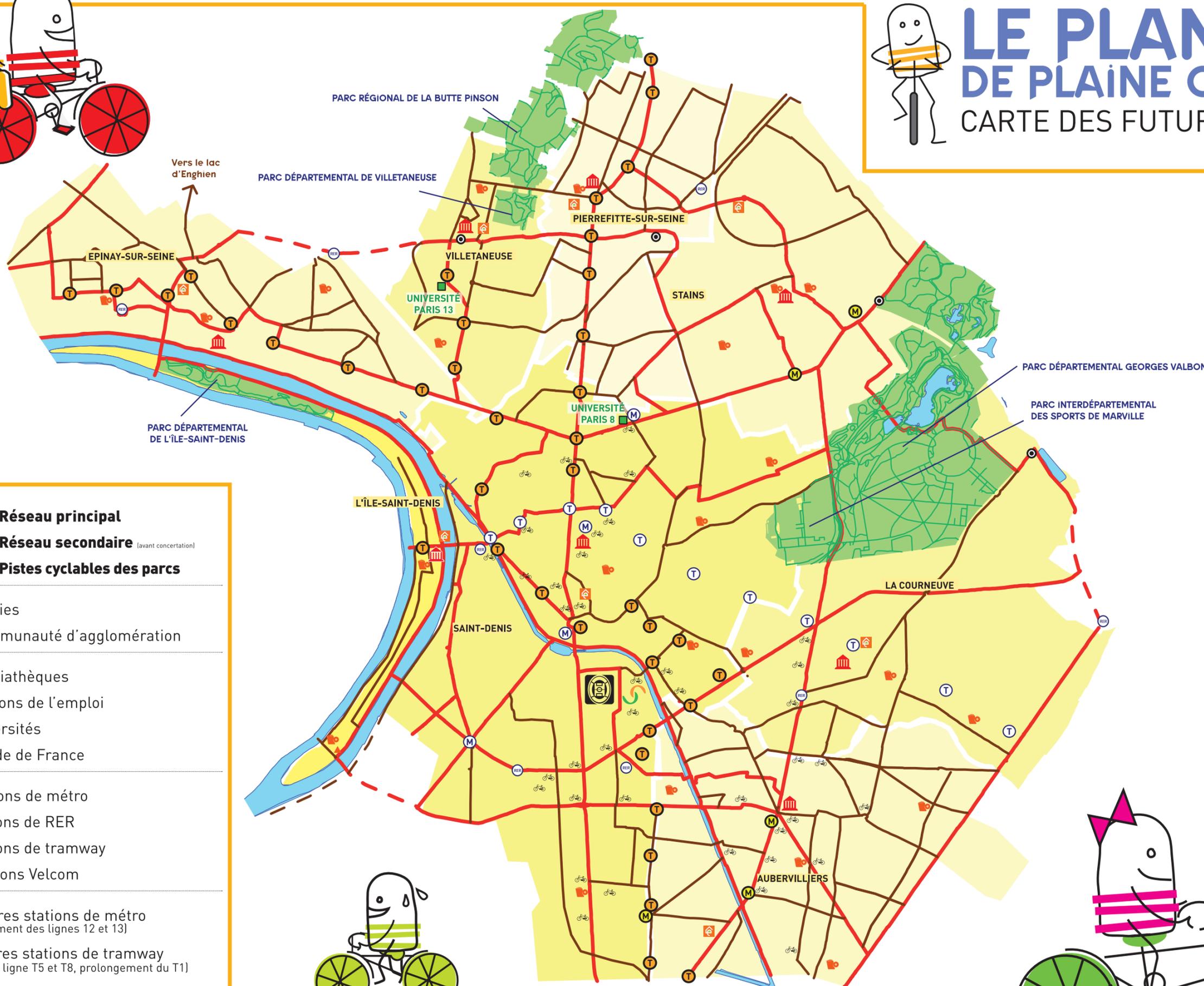
En amorce aux aménagements futurs des itinéraires du « plan vélo », Plaine commune réalisera ainsi en 2011 plus de 13 kilomètres d'aménagements cyclables sur l'ensemble des villes.





LE PLAN VÉLO DE PLAINE COMMUNE

CARTE DES FUTURS ITINÉRAIRES



- Réseau principal** (Red line)
- Réseau secondaire** (avant concertation) (Brown line)
- Pistes cyclables des parcs** (Green line)

- Mairies
- Communauté d'agglomération

- Médiathèques
- Maisons de l'emploi
- Universités
- Stade de France

- Stations de métro
- Stations de RER
- Stations de tramway
- Stations Velcom

- Futures stations de métro (prolongement des lignes 12 et 13)
- Futures stations de tramway (nouvelles ligne T5 et T8, prolongement du T1)
- Futures gares de la Tangentielle Nord

